

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales

Département du recrutement, de la mobilité et de la formation Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGENIEUR DE RECHERCHE HORS CLASSE

SESSION 2016

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et/ou d'admission3
A) Le rappel des épreuves3
B) Le jury3
1) La composition du jury3
2) La réunion de cadrage3
II. Le déroulement de l'examen professionnel
A) Le calendrier4
B) L'examen des dossiers d'admission4
Pour chaque candidat le dossier d'admission est composé d'un curriculum vitae et d'un résumé des travaux et publications
Le jury a examiné 14 dossiers d'admission. Il dispose des documents remis par le candidat au moment de son inscription, à savoir un curriculum vitae et un résumé de ses travaux et publications4
C) L'épreuve orale5
Le curriculum vitae : constats et recommandations
2) La présentation orale5
Les membres du jury ont relevé l'excellent niveau d'ensemble des candidats dont témoignent leur formation initiale (titulaires de doctorat), et la richesse de certains parcours internes à forte progression de compétences et de responsabilités
III. Les statistiques6

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et/ou d'admission

A) Le rappel des épreuves

Selon l'article 4 de l'arrêté du 10 février 1992, l'examen professionnel comporte une épreuve orale de sélection consistant en un entretien de trente minutes avec le jury. L'entretien doit notamment permettre d'apprécier les connaissances scientifiques et techniques du candidat et son aptitude à diriger une équipe et à assumer des responsabilités de haut niveau.

Comme indiqué dans les convocations, chaque candidat devait présenter son expérience professionnelle et ses motivations en 10 minutes maximum. Le jury poursuivait avec un échange de 20 minutes.

B) Le jury

1) La composition du jury

Conformément à l'arrêté du 17 juin 2016 portant nomination des membres du jury pour l'examen professionnel d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la culture et de la communication, le jury était composé des membres suivants :

Président de ce jury :

Monsieur Roland MAY, conservateur général du patrimoine, directeur du centre interdisciplinaire de conservation et restauration du patrimoine de Marseille, est nommé en qualité de président de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016.

Membres de ce jury :

- Madame Anne-Solenn LE HO, ingénieure de recherche hors classe, responsable du groupe peinture au département recherche, centre de recherche et de restauration des musées de France ;
- Monsieur Royet, conservateur du patrimoine, responsable de la gestion administrative et scientifique des départements du Rhône et de l'Isère, direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Madame Annick TEXIER, ingénieure de recherche hors classe, responsable du pôle scientifique métal, laboratoire de recherche des monuments historiques.

2) La réunion de cadrage

Le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni le 20 juin 2016 au SIEC avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue,

II. Le déroulement de l'examen professionnel

A) Le calendrier

Inscriptions par internet	Du 6 janvier 2016, à partir de 12 heures, heure de Paris, au 8 février 2016, à 17 heures, heure de Paris	
Inscriptions par voie postale (demande d'un formulaire d'inscription papier)	Du 6 janvier au 8 février 2016 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par envoi en recommandé simple.	
Retour des dossiers papier d'inscription comprenant le formulaire d'inscription	Le 8 février 2016 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.	
Retour du chèque de 5 euros à l'ordre du Trésor public et des justificatifs de reconnaissance en tant que travailleur handicapé si besoin	Le 8 février 2016 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.	
Date de retour du bref curriculum vitae et du résumé des travaux et publications, en 6 exemplaires pour les candidats admis à concourir	Le 15 avril 2016 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.	
Date des épreuves orales	27 et 28 juin 2016.	
Réunion d'admission	28 juin 2016	

B) L'examen des dossiers d'admission

Pour chaque candidat le dossier d'admission est composé d'un curriculum vitae et d'un résumé des travaux et publications.

Le jury a fonctionné de façon à garantir l'impartialité de ses appréciations : dans le cas où un membre du jury connaissait un candidat, il s'est abstenu de lui poser des questions ou au vu de l'ancienneté de leurs liens professionnels, a limité ces dernières.

Le jury a examiné 14 dossiers d'admission. Il dispose des documents remis par le candidat au moment de son inscription, à savoir un curriculum vitae et un résumé de ses travaux et publications.

Seul l'entretien fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20, sur la base d'une grille d'évaluation comprenant les 4 critères suivants :

- Exposé sur le parcours : structuration et clarté de l'exposé, respect du temps imparti et des consignes, qualité d'expression, aisance dans la relation avec le jury.
- Acquis de l'expérience professionnelle et travaux de recherche : mise en valeur de son expérience professionnelle, expertise dans son domaine.

- Motivation et aptitudes du candidat : Motivation, Projet-avenir, Force de proposition/capacité d'analyse, Capacité d'écoute et de dialogue, Aptitude à exercer des responsabilités de haut niveau, Sens du service public, Aptitude à diriger une équipe ou coordonner un projet.
- Connaissances scientifiques et techniques.

C) L'épreuve orale

Le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Chaque candidat devait présenter son parcours professionnel et son projet dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter La réglementation en vigueur.

Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien discussion.

1) Le curriculum vitae : constats et recommandations

Les CV doivent être clairs et permettre au jury de connaître l'organisation du travail, la répartition du temps entre les différentes missions dans son service et les recherche menées ainsi que la liste d'une sélection des publications.

Ils ne doivent comporter que 3 pages dactylographiées. Cette règle souvent du fait de la richesse de la production scientifique des candidats, n'a pas été respectée par tous.

2) La présentation orale

La présentation orale doit être claire et structurée. Elle doit reprendre les points importants du CV et présenter des perspectives de recherche et de projets professionnels. Il peut être recommandé aux candidats de suivre une formation de « présentation à l'oral » permettant d'acquérir les outils de synthèse et de clarté pour valoriser au mieux leurs acquis.

3) L'entretien discussion

Les membres du jury ont relevé l'excellent niveau d'ensemble des candidats dont témoignent leur formation initiale (titulaires de doctorat), et la richesse de certains parcours internes à forte progression de compétences et de responsabilités.

Ils ont pu constater aussi l'implication de plusieurs candidats dans des programmes de recherche, dans le domaine de la culture, au niveau national au sein de diverses UMR et au niveau européen et international, notamment dans des projets de recherche ou de coopération bilatérale où ils exercent leurs fonctions comme partenaires ou pilotes. Beaucoup bénéficient d'un statut d'expert reconnu dans leur domaine de spécialité, confirmé par des publications dans les meilleurs supports internationaux. Le jury a également été sensible à l'équilibre et à l'excellence que beaucoup de candidats ont su trouver entre leurs missions de service au sein d'institutions relevant du MCC et de la recherche elle que relatée ci-dessus.

Le jury a aussi constaté l'hétérogénéité des situations et carrières individuelles des candidats, notamment selon les spécialités et les structures d'affectation. Cette diversité rend l'évaluation des candidats plus complexe.

Elle est due à la nature différente des activités de chacun, de la part consacrée à la recherche, au service et, pour certains, au contrôle scientifique et à la direction d'équipe, ou encore aux possibilités d'évolution de carrière et de prises de responsabilité, liés à la dimension et au mode d'organisation de leur service.

La qualité des dossiers et des présentations orales est assez hétérogène. Il est parfois difficile de distinguer, à la lecture du dossier et surtout à l'exposé oral l'activité du candidat de celle du laboratoire ou de l'établissement dans lequel il exerce afin que le jury puisse apprécier au mieux la place du candidat dans son institution, son activité personnelle, sa capacité à entreprendre des recherches et ses responsabilités effectives.

Cette difficulté est particulièrement présente face à des candidats dont les missions de service (missions d'évaluation, coordination de projets, formation....) sont plus prégnantes pour un corps scientifique dont la spécificité essentielle se trouve dans le mot « recherche », plus aisément perceptible dans les laboratoires du ministère.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 4

			Admission	
	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	11	6	6	1
Femmes	16	9	9	3
Total	27	15	15	4

Seuil d'admission : 16,5 sur 20. Amplitude des notes : 12 à 18 sur 20.

Le jury a noté une grande diversité des candidats, une quasi parité services centraux / institutionsétablissements en région ou d'Ile-de-France, 9 candidates femmes et 6 candidats hommes. La majorité des candidats a été nommée ingénieurs de recherche en 2003-2007, et la moyenne d'âge est de 47 ans.

> Pour le jury, Le président, Roland MAY